Centre
de services scolaire
des Hautes-Laurentides
Québec

Direction des ressources humaines

Compte rendu : Comité des relations de travail du personnel enseignant : 7 mai 2026 à 9h30 au local 313 du centre Christ-Roi

Présences :

Caroline Crépeau, direction SRH	X	Daniel Boisjoli, président SPEHR	X
Luc Séguin, direction d'établissement	X	Joelle Constantineau, VP SPEHR	X
Annick Lafontaine, direction d'établissement	X	Fabien Thibault, enseignant primaire	X
Marie-Hélène Brousseau, direction FP		Mélissa Leduc, enseignante secondaire	X
Vincent Mainville, direction FGA	X	Céline Curtil, enseignante FGA	X
		Christian Leduc, enseignant FP	X

OBJET	DISCUSSION — RÉSULTAT	SUIVI – QUI
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Ajout des points suivants : • Annexe 72; • Rencontres collectives; • Calendriers retraites progressives	

OBJET	DISCUSSION — RÉSULTAT	SUIVI – QUI
2. Lecture et suivis du compte rendu du 17 octobre 2025	Suivi aide à la classe : l'arrimage de deux conventions collectives (soutien et enseignant) n'est pas évident. Une pause doit être prévue pour les aides à la classe, les postes ont été prévus pour qu'une personne ait une présence d'au moins 10 h/semaine dans la classe. Un ajustement sera fait pour tenir compte des pauses.	
3. E2	Le CSS doit offrir le nombre requis de postes E2 (29 pour le CSSHL) et doit présenter au syndicat les modifications de tâches s'il y a lieu. Les tâches E2 seront présentées au syndicat dans la semaine du 25 mai 2026.	
4. Journées pédagogiques sélectionnées en vertu de l'article 8-1.09	**Primaire et Méandre** : 13 novembre, 26 février, 25 juin ainsi que les 2 premières journées pour tempête. **EPSJ** : 13 novembre, 26 février, 28 juin ainsi que 2 premières journées pour tempête. **FGA** : 5 octobre et 26 février **Macaza** : 30 septembre **FP** (3 calendriers) : • Tous sauf secteur abattage et voirie : 27 août, 7 janvier, 30 mars, 25 juin, 28 juin • Secteur voirie : 26 janvier, 30 octobre, 5 février, 28 août • Secteur abattage : 14 mai, 14 août, 25 juin, 4 décembre	

OBJET	DISCUSSION — RÉSULTAT	SUIVI – QUI
5. Refus de tolérance vs affichage de poste	Nous avons eu, pour la première fois cette année, un refus de tolérance d'engagement pour une enseignante. Suite aux vérifications faites de part et d'autre (patronale et syndicale), dans un cas comme celui-ci, on ne peut pas donner de contrat et on doit poursuivre l'affichage pour démontrer que l'on continue de chercher une enseignante LQ.	
6. Remplacement vs liste de priorité	Si on a offert un remplacement à un enseignant qui est disponible sur la LPE, mais qui n'est pas nécessairement le plus ancien sur la liste, on lui « réserve » ce remplacement, même si un enseignant plus ancien devient disponible. On informera le personnel lors de la séance des contrats à temps partiel du mois d'août.	
7. Autorisation provisoire	La demande d'autorisation provisoire doit être faite directement par l'enseignant et non par le CSS. Par le site « j'obtiens mon brevet », le personnel peut faire la démarche. Si on sait que le personnel est dans un parcours scolaire, le SRH fait régulièrement des suivis auprès du personnel à savoir si les démarches sont faites pour l'obtention d'une autorisation provisoire.	

OBJET	DISCUSSION — RÉSULTAT	SUIVI – QUI
8. Dépôt de documents : Guide de retour au travail : Boutique CSSHL : Procédure d'entente multisectorielle :	• Un document a été produit. Il semble y avoir des correctifs à apporter au document. Une nouvelle version sera alors déposée sur le Team CRT. • Plusieurs vêtements sont disponibles à l'effigie du CSSHL dans le cadre de la valorisation du personnel. • Caroline décrit ce qu'est une entente multisectorielle et en quoi cette entente consiste. La procédure sera disponible sur le site du CSSHL. Le syndicat précise qu'il devrait y avoir des modalités pour le retour au travail du personnel pour la personne pour qui les accusations ne sont pas retenues.	
9. Suivi annexe 72	Le bilan de l'utilisation des sommes doit être présenté au syndicat.	

OBJET	DISCUSSION — RÉSULTAT	SUIVI – QUI
10. Calendriers des retraites progressives	Dans les années passées, les enseignants du secondaire pouvaient attendre d'avoir leur horaire avant de donner leur calendrier de retraites progressives. Cette année, on demande au personnel de nous faire parvenir leur calendrier au mois de mai, ils n'ont donc pas encore leur horaire. On précise que les demi-journées ne sont pas possibles. Pour l'organisation du travail, il est préférable de fournir le calendrier d'avance. On remarque que les enseignants prennent souvent les vendredis en RP, l'EPSJ remarque un manque de suppléants les vendredis. À l'occasion, il n'y avait pas de suppléant disponibles le vendredi. Le syndicat propose un entre deux, car les enseignants sont insatisfaits du changement de pratique. La proposition : pour les enseignants du secondaire, permettre de nous remettre le calendrier de congé lors des pédagogiques de début d'année et d'accepter un maximum de deux lundis et deux vendredis.	
11. Rencontres collectives	Le syndicat est interpellé sur le nombre de rencontres collectives en dehors de l'amplitude. Dans la tâche annuelle le nombre de rencontres en dehors de l'amplitude est de 10. Si le besoin est de plus de 10 rencontres, ce temps devrait être payé en plus. L'annexe 72 est prévu pour des ATP faites de façon volontaire, alors qu'une rencontre ne fait pas partie de ça (ce n'est pas volontaire).	
	Levée de la rencontre à 11 h 30.	